

**CERTIFICAT DE COMPETENCES
DE CITOYEN DE SECURITE CIVILE - PSC1**

Ollioules, le 25/01/2025

- Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 » ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 1993 portant agrément à la Croix-Rouge française pour diverses unités d'enseignement de sécurité civile ;
- Vu la Décision d'agrément n° AN92-PSC-11-2023-2026 délivrée le 25 Janvier 2023 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 » ;
- Vu le procès verbal de formation n°83202501008009 établi en date du 25 janvier 2025 ;

Le Président de la Croix-Rouge Française, déclarant que

M. Christophe TARABLA

né le 12 octobre 1982 à MARSEILLE (13),

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé,

délivre à **M. Christophe TARABLA** le présent certificat de compétences.

Le Président de la Croix-Rouge française



M. Philippe Da Costa



French Red Cross - 98 rue Didot - 75014 PARIS - France

EUROPEAN FIRST AID CERTIFICATE

BREVET EUROPEEN DES PREMIERS SECOURS

Issued in accordance with the decision of Directors General of
the European Red Cross and Red Crescent Societies

The President of the French Red Cross,

certifies that Mr TARABLA Christophe, born on 12/10/1982,
successfully completed a first aid course which fulfils the
European First Aid Certificate requirements on 25/01/2025 (this
certificate is valid until 25/01/2030).

Issued in PARIS

on 28/01/2025

N°83202501008009

President of the French Red Cross
Mr. Philippe Da Costa



INSTANCES NATIONALES

CERTIFICAT DE FORMATION

Je soussigné, M. Philippe Da Costa, Président de la
Croix-Rouge française atteste que :
Monsieur TARABLA Christophe

a suivi avec succès une session de formation de :

INITIATION A LA REDUCTION DES RISQUES

Et lui délivre la présente attestation N° 83202501008009

Fait à PARIS

le 28/01/2025

Le Président de la Croix-Rouge française
M. Philippe Da Costa